

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2001/.....007...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD PORTANT REVISION DE
L'ACCORD DE BANGUI DU 02 MARS 1977 INSTITUANT UNE
ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est ratifié et promulgué l'Accord portant Révision de l'Accord de Bangui du 02 Mars 1977 Instituant une Organisation Africaine de la propriété Intellectuelle.

Article 2 : la présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le.....11.....JUIN.....2001



GENERAL LANSANA CONTE